



#PaysApprentis

Communiqué de presse

La 11^e campagne Pays'Apprentis au service de la mobilité des apprentis est lancée

Paris, le 17 octobre 2022 – L'Unep et les Organisations Syndicales de Salariés reconduisent Pays'Apprentis pour une 11^e édition. Cette aide financière qu'ils ont imaginée pour manifester leur solidarité et leur soutien à la jeunesse en formation, avenir de la profession, a pu déjà bénéficier à près de 20 000 apprentis. Elle permet de faire face aux coûts liés à la distance entre centre de formation et entreprise d'accueil.

▪ Une aide financière entre 200 et 600 €

Pays'Apprentis est réservé aux apprentis des entreprises du paysage qui entrent dans l'année de validation de leur diplôme. L'aide est comprise entre **200 et 600 euros**, selon la distance entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.

L'apprenti doit être affilié à la MSA ; l'entreprise d'accueil doit également être affiliée à la MSA et à l'institution AGRI PRÉVOYANCE.

▪ Des démarches facilitées

Cette année, l'envoi du dossier d'aide aux apprentis peut se faire en ligne pour accélérer la saisie et l'instruction du dossier. Mais il peut toujours être adressé par courrier ou email.

Le formulaire de demande est disponible sur les sites de l'Unep (www.lesentreprisesdupaysage.fr) et d'AGRI PRÉVOYANCE (www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis). Une fois cosigné par l'apprenti, le CFA et l'entreprise, il doit être renvoyé accompagné des justificatifs demandés, **avant le 31 décembre 2022** :

- en ligne (www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis),
- par mail à paysapprentis@groupagric.com,
- ou par courrier (Groupe AGRICA, Pays'Apprentis, AGRI PRÉVOYANCE, 21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris cedex 08).

▪ E-mail et numéro d'appel dédié

Pour toute question complémentaire, entreprises, CFA et apprentis peuvent joindre un interlocuteur au **0.800.945.272** (appel et service gratuits) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou envoyer un mail à : paysapprentis@groupagric.com.

▪ Un kit de communication à disposition

Pour informer les apprentis, les entreprises et les CFA, un kit de communication (affiche, dépliant, formulaire) est à leur disposition sur <http://www.lesentreprisesdupaysage.fr> et www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis.

Contact Presse

Claire Cesbron

Groupe AGRICA

Tél : 01.71.21.53.07

E-mail : communication@groupagric.com

